

Dès l'origine de la colonie, on s'empresse de fonder des couvents où la plupart des jeunes Canadiennes de l'époque reçurent une excellente éducation. En retournant dans leurs familles, elles y apportèrent ce cachet de distinction qui dénote la femme bien élevée, ce parfum de vertu qui s'exhale de la femme pieuse. Devenues mères à leur tour, elles servaient de modèles aux futures épouses de leurs fils, tempéraient, par leur douceur et par l'aménité de leurs manières, le sang-eau un peu trop débraillé, la brusquerie un peu trop égrillarde, les allures un peu trop gauloises des rudes conquérants de la forêt.

Les rapports sociaux entre les colons étaient très fréquents, grâce à l'heureuse idée que l'on avait eue d'échelonner les habitations par rangs doubles, afin de permettre aux cultivateurs de se prêter mutuellement l'appui de leurs bras pour résister aux fréquentes attaques des Sauvages. Le respect que la femme canadienne savait inspirer à tous ses voisins, eut pour effet de polir un peu la rude-se habitude de ces hommes intrépides, à la fois soldats, marins, coureurs de bois et défricheurs.

Ces natures ardentes, que les dangers, les fatigues et les intempéries n'avaient pu dompter, subissaient le charme irrésistible de cet être délicat, doué de la science intuitive de tous les moyens propres à relever le niveau moral de l'homme. Elles se sentaient subjuguées par cet ange du foyer, gardien de l'honneur de la famille, sylphe gracieux, pétri d'idéal, poétisant tout ce qui gravite dans sa sphère d'attraction et faisant rayonner de toutes parts les effluves magnétiques qui s'échappent de sa séduisante personne.

De peur qu'on ne me soupçonne de me laisser emporter moi-même par l'enthousiasme que ma jolie compatriote a su m'inspirer, je vais citer quelques faits historiques propres à faire ressortir la vérité de ce que j'affirme : En 1640, il n'y avait que soixante-quatre ménages dans la colonie. Ce premier noyau, contenant le germe d'où devait sortir notre nationalité, avait été recruté avec un soin tout particulier. L'insistance des religieux et des fonctionnaires civils à n'admettre que des immigrants respectables est démontrée par tous les écrits du temps. De 1642 à 1653, il est venu très peu de femmes dans le pays. En 1654, le Père Le Mercier écrit ce qui suit :

La reine a envoyé en Canada quelque nombre de filles fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur; on n'en reçoit pas d'autres dans cette nouvelle peuplade. J'ai l'assurance que dix huit ans se sont écoulés sans que le maître des hautes œuvres, qui était en ce pays là, ait fait aucun acte de son métier, excepté sur deux vilaines que l'on bannit après avoir été fustigées.

L'abbé Ferland constate que, de 1621 à 1661, sur six cent soixante-et-quatorze baptêmes inscrits dans les registres de Québec, on ne compte qu'un seul enfant illégitime; de 1661 à 1690, il n'y a qu'un seul enfant né de parents inconnus, soit deux seulement en soixante-et-neuf ans; et cela parmi une population de soldats, de marins, de colons et de voyageurs. Sulte affirme que dans le gouvernement de Trois-Rivières, où il y avait autant d'enfants que dans le district de Québec, les registres ne mentionnent pas un seul enfant naturel, de 1634 à 1665. Le même auteur ajoute que les nombreux documents qui expliquent l'origine de Montréal, mettent hors de doute la moralité de ses colons.

Le clergé, écrit Garneau, a exercé une grande influence sur le choix des émigrés. Si nous n'en avions pas d'autres témoignages nous pourrions le présumer sur quelques circonstances dont la signification ne peut être douteuse. Une entre autres : le choix d'épouses fort jeunes, dont l'âge répondait de l'innocence et de la vertu, se faisait sans doute d'après une idée qui tenait bien plus de la religion que de la politique.

En 1654, la sœur Bourgeois se plaint de ce que les filles du roi, envoyées au Canada pour y être mariées, sont trop délicatement élevées pour les travaux et le climat de la colonie. Ces filles du roi n'étaient pourtant pas des princesses, ce dont je suis tenté de les féliciter; c'étaient tout simplement des filles de parents morts pauvres au service de l'Etat. Plusieurs d'entre elles avaient été élevées à l'Hôpital Général de Paris. Presque toutes sont venues de 1665 à 1675. Quelques-unes provenaient de familles d'officiers, qui leur avaient procuré une bonne instruction.

En 1658, trente-deux filles, envoyées par les Sulpiciens, furent confiées aux soins de la sœur Bourgeois en attendant des maris, qui probablement ne tardèrent pas à se présenter. La bonne religieuse en reçut encore onze en 1672 et plusieurs autres en 1679.

En 1670, Colbert pria M. de Harlay, archevêque de Rouen, de faire choisir, par chaque curé de trente à quarante paroisses des environs de la ville, une ou deux filles pour les envoyer en Canada. Talon écrivit en 1667 :

On nous a envoyé de Dieppe quatre-vingt-quatre jeunes filles, et vingt cinq de la Rochelle, dont quinze à vingt d'assez bonne famille. Plusieurs sont de véritables demoiselles et passablement bien élevées.

La colonie reçut en outre plusieurs contingents plus nombreux; le dernier dont il est fait mention date de 1672.

En 1653, il y avait quarante-six familles dans l'île de Montréal. Elles occupaient quarante maisons, dans lesquelles on avait pratiqué des meurtrières, afin de permettre aux habitants de se défendre contre les attaques incessantes des Iroquois. Dans ces citadelles de famille, nos aïeules s'aguerrissaient et puisaient ce courage au-dessus de leur sexe qui a produit les héroïnes dont nous vénérons la mémoire.

La première dont les historiens nous racontent la prouesse, est Barbe Poisson, épouse de Gabriel Duclou de Celles, qui, en 1660, était l'un des rares habitants de Montréal. Un beau jour, elle s'aperçoit que les travailleurs des champs viennent d'être surpris par les Sauvages. Au lieu de tomber en syncope, ainsi qu'elle en avait le droit, elle s'élance bravement au dehors et va porter aux vaillants défricheurs les fusils dont ils ont besoin pour se défendre.

Dix ans après, c'était Mme La Tour qui, à la tête d'une poignée de soldats, défendait le fort Saint-Jean contre Charnisay. D'abord repoussé avec perte, celui-ci revient bientôt à la charge. Pendant trois jours, ses efforts viennent se briser contre la résistance opiniâtre de la vaillante petite troupe, à laquelle Mme La Tour communique sa courageuse ardeur. Grâce à la trahison, il s'introduit furtivement dans la place; Mme La Tour, réfugiée dans une partie du fort, où elle peut encore se défendre, l'oblige à lui accorder les conditions qu'elle demande. Honteux d'avoir été battu par une troupe si peu nombreuse, il se venge de l'humiliation qu'il avait subie en faisant pendre toute la garnison sous les yeux de Mme La Tour, qui dut assister, la corde au cou, à cette sanglante exécution.

En 1690, Mme de Verchères, se trouvant presque seule au fort qui portait le nom de sa famille, se vit attaquée par un nombreux parti d'Iroquois. Déjà l'ennemi escaladait les palissades, lorsqu'elle s'aperçut de sa présence. Quelques coups de fusils le chassèrent d'abord; mais il revint plusieurs fois à la charge et tint le fort bloqué pendant deux jours. Mme de Verchères se montrait toujours sur les remparts, et les Sauvages, ne voyant qu'une femme, donnèrent l'assaut à plusieurs reprises. Enfin, constatant l'inutilité de leurs efforts, ils durent battre en retraite, vaincus par le courage héroïque d'une femme.

Deux ans après, Mlle de Verchères, à peine âgée de quatorze ans et fille de la précédente, défend le même fort contre un nouveau parti d'Iroquois, beaucoup plus nombreux. Ces barbares s'étaient emparés des hommes, qu'ils avaient trouvés occupés aux travaux des champs et les avaient solidement garrottés. Comme ils s'acheminaient vers le fort, ils virent Mlle de Verchères, qui en était éloignée d'environ deux cents pas. Elle se sauva; il la poursuivent. L'un d'eux saisit le mouchoir qu'elle porte au cou; elle détache son fichu, le lui laisse entre les mains, entre dans le fort et lui ferme la porte au nez. Il n'y avait dans l'enceinte qu'un jeune soldat et quelques femmes qui, voyant leurs maris garrottés, poussent de grands cris. La jeune guerrière enferme ces femmes, tire le canon, change d'habits, se montre à plusieurs endroits de façon à faire croire aux Sauvages que la place est gardée, tue plusieurs Iroquois qui escaladaient la palissade et force enfin les assaillants à se retirer.

De pareils actes d'héroïsme n'ont pas besoin de commentaires; de tels faits en disent plus que

les paroles les plus éloquentes. Ce qui précède démontre la parfaite moralité, le courage imperturbable des premières Canadiennes; consultons encore l'histoire qui va nous renseigner sur le degré d'instruction de nos vénérables aïeules :

Dès 1652, la mère Marie de l'Incarnation déclarait qu'au cas où les religieuses venues de France eussent désiré y retourner, les sœurs élevées dans le pays auraient pu, à elles seules, maintenir l'institution. La même année, elle écrivait que "Mme de la Peltre se proposait de faire ramasser quelques pauvres filles françaises (lisez canadiennes) dans les établissements écartés, afin de leur procurer l'éducation qu'elles ne pouvaient recevoir dans leur éloignement." La même religieuse, parlant des filles canadiennes, écrit en 1653 : "On nous les donne presque toutes, ce qui est un gain inestimable pour le pays." En 1654, elle déclare que les Français leur amènent leurs filles de plus de soixante lieues. Plus loin, elle dit : "On nous donne plusieurs filles françaises pour l'entretien desquelles les parents ne peuvent fournir que peu de chose ou rien du tout." A Montréal, l'éducation des filles ne coûtait rien aux particuliers.

Sous la domination française, les femmes étaient beaucoup plus instruites que les hommes. Cependant, Garneau observe qu'un grand nombre de contrats de mariage portent la signature des époux et des parents, preuve que l'instruction était beaucoup plus répandue parmi les nouveaux colons qu'on ne le croit généralement.

La mère de l'Incarnation, Mlle Mance et la sœur Bourgeois avaient compris la nécessité d'instruire la femme canadienne. "Elles voyaient, dit avec raison Benjamin Sulte, que le beau sexe serait un jour le rempart moral du Canada."

Dès 1669, les sœurs de la Congrégation, enseignaient à Trois-Rivières à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, à Lachine et même à la Baie Saint-Paul, en bas de Québec. En 1663, la mère de l'Incarnation écrit :

Nous avons tous les jours sept religieuses de chœur employées à l'instruction des filles françaises, sans y comprendre deux sœurs converses qui sont pour l'extérieur. "L'on est fort soigneux en ce pays de faire instruire les filles françaises."

Pierre Boucher écrivait en 1663 :

Il y a un monastère d'Ursulines qui instruisent "toutes les petites filles," ce qui fait beaucoup de bien au pays.

Ce que Boucher affirme ici ressort évidemment des autres témoignages que nous avons cités. En effet, si l'on tient compte de la faiblesse numérique de la population féminine, de la distance qui séparait alors les divers établissements, du fait que tous les centres un peu importants avaient leurs écoles conduites par les religieuses, et fréquentées par un nombre relativement considérable de jeunes canadiennes, on est peu surpris de voir un chroniqueur du temps proclamer que toutes les petites filles étaient instruites par les religieuses.

Lorsque la population commença à se multiplier, l'élan était donné. "Les premiers arrivants, dit Sulte, exercèrent une grande influence sur ceux qui les suivirent : leurs habitudes, leurs mœurs, leur accent, ont prévalu." Le même auteur dit aussi que bien des mères de familles, instruites par les sœurs de la Congrégation, se sont faites les institutrices de leurs enfants." M. Guillaume Lévesque écrivait en 1848 :

Il est un autre avantage qui répand le charme sur notre existence de tous les jours, qui fait des Canadiens de la campagne un peuple poli, un peuple bien élevé : c'est celui de voir la femme mêlée en tous temps à la société des hommes, de la voir dirigeant la conversation, répandant la douceur et l'aménité dans nos mœurs; et cela est encore dû à nos relations de voisinage, à cette facilité de communications qui permet à chaque Canadien de pénétrer dans la famille de son voisin, à sa femme, à sa fille, d'y rencontrer la femme et la fille de son voisin, et de s'inspirer tous ensemble de leur douceur, de leur grâce et de leur beauté, et de réfléchir ces impressions si tendres dans tous les faits de la vie.

Inutile de multiplier les preuves : en voilà assez pour établir que notre aïeule canadienne était, sous le rapport de l'instruction, de beaucoup supérieure à la paysanne ordinaire, qu'elle possédait